



Genève, le 14 juin 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Ouverture des magasins le dimanche: le Conseil d'Etat salue le soutien de la population aux commerces locaux

C'est un signal important envoyé aujourd'hui par les Genevoises et les Genevois. En acceptant à près de 53% le projet soutenu par le Conseil d'Etat, la population s'est prononcée en faveur d'une solution qui participe à soutenir l'économie locale. La modification de la loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) offrira la possibilité aux commerces du canton d'ouvrir deux dimanches supplémentaires par année – en plus du 31 décembre – et d'employer du personnel jusqu'à 17 heures. Une véritable bouffée d'oxygène pour un secteur essentiel à la vie genevoise, qui représente près de 18 000 emplois dans notre canton.

Les Genevoises et les Genevois ont compris qu'il s'agissait d'un projet pragmatique, mesuré et adapté aux réalités du terrain. Soutenue par les commerçants, cette mesure garantit des compensations pour le personnel travaillant sur une base volontaire, notamment le doublement du salaire pour les heures effectuées.

Grâce à ces deux ouvertures dominicales supplémentaires – probablement durant la période clé des fêtes de fin d'année – la population pourra privilégier les achats locaux et soutenir les commerces genevois, plutôt que de se tourner vers les achats transfrontaliers ou les plateformes internationales en ligne. Les expériences passées l'ont démontré: ces ouvertures de décembre sont cruciales pour de nombreux commerces, certains réalisant durant ce mois jusqu'à 40% de leur chiffre d'affaires annuel.

Pour toute information complémentaire: Mme Esther Mamarbachi, porte-parole, DEE, T. 078 628 80 08, esther.mamarbachi@etat.ge.ch.